

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR SEBASTIEN MAIRE  
ADMINISTRATEUR TERRITORIAL**

---

A.D Pers. n° 2008-2375

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-2166 du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Sébastien MAIRE en qualité d'administrateur territorial stagiaire, à compter du 1er novembre 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MAIRE, administrateur territorial, à l'effet de signer pour les services ci-après :

- . Direction des Services Techniques et de l'Aménagement,
  - . Direction de l'Environnement,
  - . Direction de l'Economie Industrielle, Agricole et Touristique,
  - . SATESE,
  - . Laboratoire Vétérinaire.
- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception :
- . des marchés, des contrats et conventions,
  - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
  - . des circulaires aux Maires,
  - . des arrêtés,
  - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 3 novembre 2008

Le Président,

\*  
\* \*